

**COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 06/10/2014

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, PELLETIER et Mmes ROUSSET, TENNEREL, PEYRON, PLOS, RAYNAUD.

Excusés :

Mme CASSAGNE a donné pouvoir à Mme ROUSSET

Mme DUSSOT a donné pouvoir à M. PELLE-TIER

M. REYNARD a donné pouvoir à Mme TENNE-REL

M. LAMARTINE a donné pouvoir à M. GUILLAUME

M. PIREYRE a donné pouvoir à Mme PEYRON  
M. SOBCZAK a donné pouvoir à Mme RAY-NAUD

Absent : M. PODEVIN

Secrétaire de séance : Mme Josiane PLOS.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2014.

**1/ Travaux d'automne :**

**a) Fauchage :**

Comme les années précédentes, l'Entreprise SCR 2 TP de Sauviat donnant entière satisfaction effectuera le fauchage d'automne sur la commune. Tarif horaire : 47 €H.T. de l'heure. Il est prévu environ 60 heures de travail soit un coût de 2 820 €H.T.

**b) Curage des fossés :**

Sont prévus 1 600 m linéaires de curage soit une dépense totale de 10 680 €H.T.

Ces travaux sont adoptés à l'unanimité. Le pouvoir est donné au Maire pour la réalisation de ce dernier.

Suite aux travaux, de cet été et aux violents orages l'entreprise Colas a dû reprendre une partie des travaux réalisés.

L'entreprise Semerap est intervenu 2 jours afin de déboucher un certain nombre de caniveaux et buses totalement obstrués, notamment à (Serpanoux – Rif Bonnet...)

**2 / Archivage :**

Ce travail de classement des archives communales est obligatoire à chaque changement de municipalité.

Il peut être réalisé par un agent spécialisé du Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Une partie des archives sera stockée aux archives départementales.

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur le Maire, l'autorisant à signer une convention avec le Centre de Gestion et de faire établir un devis.

**3/ Réforme territoriale :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le calendrier de la réforme territoriale.

Les Communautés de communes devront avoir 20 000 habitants

Des exceptions seront possibles pour les communes de Montagne.

Le calendrier présenté par le Préfet est le suivant :

- Présentation du nouveau schéma en avril 2015
- Validation par les communes avant l'automne 2015 et approbation du schéma éventuellement corrigé fin 2015.

**4 / Droit du sol :**

À ce jour la DDT (Direction Départementale des Territoires) instruit les dossiers d'urbanisme.

À compter de juillet 2015 l'État mettra fin à ce service pour les communes d'un EPCI de + 10 000 habitants.

La commune aura la charge de trouver des solutions pour l'instruction de ses dossiers.

À la demande des communautés de communes, le Grand Clermont est en phase de réflexion pour la mise en place d'un service ADS qui instruirait tous les dossiers à travers une convention signée avec les communautés de communes.

**5/ Questions diverses**

- Site internet : Ce thème sera mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal du 14/11/2014.
- Personnel : Renouvellement du contrat de Marie-Paule ROUX pour une durée d'un an à compter de novembre 2014
- Centre de gestion :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré souhaite adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.